

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Sociétés EPV et ANTARGAZ-FINAGAZ

Lieu : UD de Valenciennes
Date : Le 11 juin 2018

Collège "Administrations de l'Etat"

Madame ARNAUD, sous-préfecture de Valenciennes
Madame BERGHE, DREAL
Madame CHEVALIER, DREAL
Monsieur ANSEL, DDTM

Collège « exploitant »

Monsieur DUSSOL, EPV
Madame COURTIER, Total Marketing France pour EPV
Monsieur HAZIME, Antargaz Finagaz
Monsieur SAUVAGE, Antargaz Finagaz

Collège « Collectivités »

Madame MATUSZEWSKI, adjointe au Maire de Douchy-Les-Mines
Madame GARÇON, adjointe au Maire de Thiant

Collège « Riverains »

Monsieur FREMERY
Madame GARÇON

Personnes « qualifiées »

Monsieur DUBUSSE, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Madame DUFLOS, S3PI

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction du président de la CSS.....	3
II.	Présentation de l'arrêté préfectoral complémentaire de la CSS avant signature.....	3
III.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPV pour l'année 2017 (risques technologiques et risques chroniques)	3
IV.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Antargaz Finagaz pour l'année 2017 (risques technologiques et risques chroniques)	4
V.	S3PI : campagne d'information du public 2019	4
VI.	Questions et échanges	4

La séance est ouverte à 10 heures 05 sous la présidence de Mme ARNAUD.

I. Introduction du président de la CSS

Mme DUFLOS indique que Mme BAILLEUX, Maire de Haulchin et présidente de cette CSS, ne peut participer à cette réunion, la CSS sera donc présidée par la représentante de la Sous-préfecture.

II. Présentation de l'arrêté préfectoral complémentaire de la CSS avant signature

Mme DUFLOS présente les arrêtés préfectoraux en question. Les changements apportés à ce niveau sont peu nombreux. Dans un souci de simplification, la désignation nominative des membres du collège des riverains sera consignée dans un acte signé du président de la CSS (compte-rendu).

Ce collège est composé de Mme GARÇON, M. BAUVOIS, M. FREMERY et M. CHEVALIER.

Mme GARÇON fait savoir que M. BAUVOIS a déménagé. Les services de la mairie de Thiant se chargeront donc de lui trouver un remplaçant.

Mme DUFLOS propose que la présidence de la CSS revienne à Mme BAILLEUX. De plus, le bureau (qui valide l'ordre du jour par e-mail) est composé des membres suivants :

- la DREAL ou son représentant,
- le maire de Douchy-les-Mines ou son représentant,
- le chef de dépôt EPV,
- un représentant du personnel d'Antargaz ;
- Mme GARÇON.

Aucun représentant du personnel n'étant présent ce jour, des noms devront lui être communiqués pour cette catégorie

Mme COURTIER demande si ces personnes doivent nécessairement être membres d'une Instance Représenteative du Personnel (IRP).

Mme DUFLOS confirme qu'elles doivent appartenir au CHSCT ou être représentants du personnel.

III. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPV pour l'année 2017 (risques technologiques et risques chroniques)

M. DUSSOL présente ce bilan pour l'année 2017. Le site stocke 180 millions de litres de carburant dans 15 bacs. Ses activités englobent la réception, le stockage, les mélanges et le chargement de camions.

91 % des journées de formation du personnel planifiées ont été réalisées. De leur côté, les intervenants extérieurs sont formés sur la sécurité par le biais de vidéos.

L'étude de danger sera mise à jour en 2020. Une analyse de risques a été effectuée sur l'automatisme de sécurité, ainsi qu'une étude hydraulique de la défense contre l'incendie fin 2016.

Les contrôles portant sur la légionellose dans les sanitaires n'ont montré aucune anomalie, tout comme les prélèvements des eaux en 2017.

Le S3PI procédera à une restitution de l'étude sur les émissions de benzène en juin.

Le port du badge d'identification est obligatoire sur le site. Un sas sera créé à l'entrée pour permettre un accès individuel des véhicules.

En 2017, a eu lieu une inspection renforcée de la DREAL, ainsi qu'un audit interne. En 2017, 100 % des contrôles d'équipements de sécurité ont été réalisés.

Plus de 2 millions d'euros d'investissements ont été mis en œuvre sur le site en 2017, dont 200 000 euros d'entretien. Les chantiers les plus importants ont porté sur le revêtement du bac n° 21 et des travaux d'automatisme sur la Défense Contre l'Incendie (DCI).

Un des 3 groupes incendie est tombé en panne lors d'un exercice et a été remplacé. Un nouveau toit a été posé sur un bac de contaminants. L'émulsuer a été également remplacé. Le POI a été mis à jour en 2017. Des exercices sont organisés tous les mois. En particulier, un exercice PPI a eu lieu en 2018.

Aucun accident du travail ne s'est produit en 2017.

IV. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement Antargaz Finagaz pour l'année 2017 (risques technologiques et risques chroniques)

M. HAZIME présente l'activité de ce site, qui comporte la réception, le stockage, le conditionnement de bouteilles la distribution en vrac. En 2016/2017, l'activité a généré 50 000 tonnes de produits sortants (activité conditionnée et activité en vrac).

M. SAUVAGE précise que le GPL présente des risques d'incendie ou d'explosion, mais aucun risque toxique ou environnemental, une stratégie de sécurité existe. Une centrale de télésurveillance est prévenue 24 heures sur 24 de toute alarme technique ou de toute intrusion sur le site.

L'ensemble du personnel a suivi les formations prévues. Tous les exercices incendie mensuels ont été réalisés. Le dernier exercice POI date d'octobre 2017.

M. DUBUSSE souhaite que le service prévision du SDIS soit associé aux exercices.

M. SAUVAGE indique que deux accidents du travail et cinq incidents ont eu lieu en 2017.

Une inspection de la DREAL est intervenue en septembre 2017 et a donné lieu à 4 constats.

600 000 euros d'investissements ont été réalisés en 2017 (remplacement d'un compresseur GPL, d'une pompe GPL butane, et de 10 détecteurs de flammes). La requalification décennale des trois sphères GPL aura lieu l'année prochaine, tout comme un projet d'amélioration des réserves incendie et une intervention sur le réseau d'air comprimé.

M. FREMERY demande si le plan de formation et les actions mises en œuvre à la suite des incidents sont décidés par l'exploitant.

M. SAUVAGE explique que le plan de formation est défini par l'entreprise. Les sessions de sensibilisation avec les personnels de secours constituent un complément organisé localement. Les incidents font l'objet d'une prise de décision commune entre le siège et le site.

V. S3PI : campagne d'information du public 2019

Mme DUFLOS indique qu'une nouvelle campagne d'information des riverains habitant dans le rayon du PPI est prévue pour 2019. La préparation de cette campagne commencera en septembre prochain en vue d'élaborer le nouveau document. Les brochures sont financées par les industriels.

VI. Questions et échanges

Aucune intervention de cette nature n'est à reporter.

Le secrétariat de la CSS